

LA

MALTRAITANCE

envers les personnes âgées et
toute autre personne majeure
en situation de vulnérabilité



C'est tolérance zéro!

**N'hésitez pas à en parler
et à agir**

Qu'est-ce que la maltraitance?

Il y a maltraitance quand une attitude, une parole, un geste ou un défaut d'action appropriée, singulier ou répétitif, se produit dans une relation avec une personne, une collectivité ou une organisation où il devrait y avoir de la confiance et que cela cause, intentionnellement ou non, du tort ou de la détresse chez une personne adulte.

Elle est souvent commise par un proche, mais peut aussi l'être par des personnes offrant des services ou des soins. Parfois, la personne maltraitante n'a pas de mauvaise intention.

La maltraitance ne s'accompagne pas toujours de violence. La négligence, quant à elle, peut causer autant de torts.

Les conséquences de la maltraitance

Les personnes vivant de la maltraitance sont les premières à en percevoir les effets sur le plan physique, psychologique, social ou matériel et financier.

La maltraitance a des conséquences et des effets négatifs sur la qualité de vie des personnes qui la vivent. Ces dernières peuvent se replier sur elles-mêmes, ressentir de la peur, de l'insécurité, de l'anxiété. Cela peut mener à la dépression, favoriser l'augmentation des maladies et compromettre les besoins de base de la personne. Les conséquences peuvent apparaître rapidement ou se développer bien après l'événement.

Il faut donc agir dès le premier signe.



Si vous vivez l'une de ces situations, il peut s'agir de maltraitance :

- On vous force à faire des choses qui vous mettent mal à l'aise.
- On vous manque de respect lorsqu'on s'adresse à vous.
- On vous humilie ou l'on vous infantilise.
- On vous bouscule ou l'on vous brusque.
- On vous prive d'intimité dans votre milieu de vie.
- On néglige de vous amener chez le médecin ou de vous donner vos médicaments.
- On vous interdit de rendre visite ou de parler à vos amis ou à votre famille.
- On vous fait des attouchements ou l'on vous force à avoir des contacts sexuels.
- On utilise votre carte de guichet sans votre permission.
- On vous menace pour obtenir de l'argent ou des biens.
- On fait des transactions financières sans votre permission.
- On néglige votre hygiène ou votre alimentation.

Vous avez des droits

Peu importe votre âge, votre sexe, votre origine ou votre orientation sexuelle, vous avez le droit :

- à la sécurité physique et psychologique ;
- de prendre vos propres décisions ;
- au respect ;
- de disposer de votre argent et de vos biens selon votre volonté ;
- de recevoir les soins et les services dont vous avez besoin ;
- d'aller chercher de l'aide si l'on ne vous traite pas adéquatement ;
- de recevoir des services de santé et des services sociaux adéquats sur les plans à la fois scientifique, humain et social, avec continuité et de façon personnalisée et sécuritaire.

Pour en savoir davantage sur la maltraitance et pour mieux la repérer, consultez le site suivant :

[Québec.ca/MaltraitanceAînés](http://Quebec.ca/MaltraitanceAînés)

La ligne AIDE MALTRAITANCE ADULTES ÂÎNÉS

Vous croyez être en situation de maltraitance ou craignez qu'une personne près de vous le soit? N'hésitez pas. Téléphonnez à la ligne d'écoute et de référence AIDE MALTRAITANCE ADULTES ÂÎNÉS.

La ligne AIDE MALTRAITANCE ADULTES ÂÎNÉS est un service confidentiel, bilingue et gratuit, accessible tous les jours de 8 h à 20 h.

Que vous soyez une personne vivant de la maltraitance, un proche, une amie, un voisin ou encore un intervenant, vous pouvez utiliser ce service.

Notre personnel expérimenté est là pour vous écouter, vous informer et vous diriger vers les ressources les plus appropriées pour répondre à vos besoins.

APPELEZ-NOUS!
1 888 489-2287
lignemaltraitance.ca